

TARIF D'ABONNEMENT

OUBRAUX-TOURNAI... Trois mois... 13 fr. 50... Six mois... 24 fr... Un an... 45 fr... Les autres Départements et l'étranger, les frais de poste en sus.

BUREAUX & REDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tournai, rue des Poutains, 22. Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

ABONNEMENTS & ANNONCES

Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

PRISONS ET PRISONNIERS

C'est à Paris que se tiendra le prochain congrès pénitentiaire universel. Les membres français viennent d'être désignés (on s'y prend un peu à l'avance, car c'est l'année prochaine qu'il aura lieu) et les associations de la Presse ont même déjà convié à s'y faire représenter.

MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE BESANCON

Une dépêche de Besançon nous a appris la mort subite — tant à l'égard de la mort que de l'empereur — de Mgr Dugué, archevêque de Besançon. Mgr Dugué (Arthur-Alexis) était né à Soliers, (Calvados), le 10 septembre 1817.

GRAVES MENACES

La Bourse du travail et la situation du conseil municipal. M. Dumay interpellé. Insurrection des syndicats. M. Dugué, député socialiste du vingtième arrondissement de Paris, a déposé hier une demande d'interpellation sur les motifs qui ont déterminé le gouvernement à prendre des mesures de répression contre le conseil municipal de Paris pour la Bourse du travail.

LES USAGES COMMERCIAUX

EN MATIÈRE DE VENTE DE LAINE ÉTRANGÈRE. L'article que nous avons publié sur ce sujet nous a valu la lettre suivante qu'on ne lira pas sans intérêt : « Monsieur le Rédacteur, Permettez-moi de vous donner l'assurance de ma toute dévouée appréciation sur les quatre points que vous présentez sous la forme interrogative.

UN INTERVIEW DE M. MILLEVOYE

La non-culpabilité de Ducret. M. Millevoye interviewé par un rédacteur du Courrier de Valenciennes. L'expliquer clairement devant la Cour d'assises, a-t-il dit, par quel enchaînement de circonstances perdiment préparées, j'en étais arrivé à croire que tout ce qui m'avait été livré sortait bien réellement du cabinet de M. Auzioux.

LA QUESTION TRANSFORMÉE EN INTERPELLATION

M. MARET. — M. le ministre n'a pas dit un seul mot des relations du préfet avec le conseil général, je ne puis que le regretter. La question transformée en interpellation. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.

LA QUESTION EST TRANSFORMÉE

EN INTERPELLATION. M. MARET. — Je ne veux pas m'occuper de la question administrative, je ne m'occuperai que de la question personnelle et je ne parlerai pas de son caractère de député, mais de son caractère de citoyen.